

Réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 15 novembre 2023 à 19 h 30

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	18
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	08 novembre 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 novembre 2023

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme HERDUAL), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme LAPORTE, MM. DELAS, MAULNY, FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), HERDUAL (a donné procuration à M. LAFOURCADE), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL).

Était absente : Mme CHAPUIS.

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE E »

La séance est ouverte, il est 19h30.

M. le Maire donne la liste des procurations :

Mme GORGES-LANDES à Robert FAUVEL, conseiller municipal
Mme HERDUAL à Pascal LAFOURCADE, adjoint au Maire
Mme GARBAY à Mme COURROS Evelyne, adjointe au Maire
M. DARRIBEYROS à M. BROQUERES, Maire

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS Julien a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est vérifié et atteint.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

M. le Maire évoque le contexte dans lequel se trouve notre pays et demande à l'assemblée d'observer quelques instants de recueillement à la mémoire du professeur assassiné.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

Séance du 15 NOVEMBRE 2023 à 19h30
« SEANCE E »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Commune de TARTAS – Aides pour les Pays en difficulté – MAROC et LIBYE

Délibération n°2 : Commune de TARTAS – Tableau des Effectifs – Modification et création de poste

Délibération n°3 : Commune de TARTAS – budget principal – Décision modificative n°1

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n° 4 : Commune de TARTAS – Convention dans le cadre de l'adhésion au « PAPI » - fourniture, pose et entretien de mobiliers sur le risque inondations.

En pièce jointe, convention

EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT JEUNESSE

Délibération n° 5 : Commune de TARTAS – Convention dans le cadre de la mise à disposition des Terrains de la Plaine des Sports de TARTAS

Délibération n° 6 : Commune de TARTAS – PST tennis – SSID (service sports intégration et développement du Département des landes – IME St-Exupéry de St Pierre du Mont

Convention de modalités et d'encadrement des personnes en situation de handicap pour les installations de Tennis adapté sur TARTAS.

En pièce jointe, convention

Délibération n° 7 : Commune de TARTAS – Tarifs restauration groupe scolaire Jules Ferry

Délibération n° 8 : Commune de TARTAS – Forfait périscolaire

QUESTIONS DIVERSES

Information « Retour sur les animations et le programme d'OCTOBRE ROSE 2023 »

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 : Commune de TARTAS – Aides pour les Pays en difficulté – MAROC et LIBYE

Sur proposition de la commission Affaires générales en date du lundi 16 octobre 2023, il est demandé à notre assemblée d'attribuer respectivement 500 € et 500 €, au MAROC et à LIBYE, suite aux derniers événements qui les ont touchés.

Ces aides seront versées par mandat administratif sur le compte ouvert auprès du Ministère par FACECO, les crédits étant prévus au chapitre 65, article 65133 secours d'urgence.

.../...

Il est donc demandé à notre assemblée de donner un avis favorable au versement de ces deux aides, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

M. le Maire précise que les hauts de France ont aussi subi des dégradations relatives aux inondations et lors d'un prochain conseil d'administration du CCAS, une proposition d'aide sera abordée.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Commune de TARTAS – Tableau des Effectifs – Modification et création de poste

Au tableau des effectifs, il est proposé dans le cadre du fonctionnement du groupe scolaire de porter création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, permettant ainsi la nomination d'un agent. Dans le même temps, le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe sera supprimé du tableau des effectifs.

Il est donc demandé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 : Commune de TARTAS – budget principal – Décision modificative n°1

Au budget principal de la ville délibéré le 13 avril 2023, il convient de procéder à une décision modificative n° 1, pour les inscriptions budgétaires suivantes :

- Au chapitre 012, charges de personnel, il convient d'ajouter un montant de 30 000 €
 - o Article 6218 autre personnel extérieur ajouter 30 000 €
En effet, le service EASA s'est vu renforcé d'agents d'animation afin de compenser la fréquentation enfants en augmentation de l'ALSH d'une part, et le travail demandé d'autre part à un animateur du service repositionné en appui direction compte tenu de l'arrêt de travail suite à intervention chirurgicale du responsable du service, toujours absent à ce jour.
De plus, au sein du service du CTM, il a été fait recours au service remplacement du CDG, pour pallier l'absence de deux agents, en situation de maladie ou accident de travail.
- Au chapitre 011, et chapitre 65, il convient d'enlever respectivement 25 000 et 5 000 €
 - o Chapitre 011, article 617 études et recherches enlever 25 000 €
 - o Chapitre 65, article 65568 autres contributions enlever 5 000 €

Cette décision modificative s'équilibre à l'intérieur de la section de fonctionnement Dépenses, et ne modifie pas l'équilibre général de la section ainsi que l'autofinancement prévisionnel du chapitre 023.

Il est donc proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à cette décision modificative, et d'autoriser m. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT AGENDA 21

Délibération n° 4 : Commune de TARTAS – Convention dans le cadre de l'adhésion au « PAPI » du territoire - fourniture, pose et entretien de mobiliers sur le risque inondations.

Par délibération en date du 13 avril 2021, la commune a adhéré à l'unanimité au programme du PAPI.

Par courrier, l'institution Adour propose à la commune de TARTAS une convention pour la fourniture pose et entretiens de mobiliers sur le risque inondations.

Le projet de convention est joint au présent ordre du jour en support PDF.

Le programme d'actions et prévention des inondations « PAPI » prévoit un certain nombre de mesures à mettre en œuvre afin d'améliorer la connaissance et la culture du risque, dont la mise en place de repères de crues (qui est une

obligation pour la commune) d'échelles limnimétriques ainsi que de panneaux informatifs permettant de sensibiliser le grand public au risque inondation.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention.
- De préciser que la réalisation de l'ensemble des panneaux et leur pose sont estimées à un peu moins de 500 €. Le reste à charge du coût du panneau des allées marines est pris en charge par les EPCI-FP du territoire, dans le cadre des actions mutualisées du PAPI.

Mme Degos précise qu'il est nécessaire de prévoir une sensibilisation du public aux risques d'inondation (panneaux explicatifs sur le risque par exemple) et cela même si les tarusates sont habitués à ces situations.

Le dispositif MIRAPI permet lui, de mieux reconstruire après les inondations, une évaluation des besoins auprès des habitants de Tartas avait été initiée mais trop peu de personnes s'étaient inscrites. Le dispositif prévoyait 80% de subvention pour la réalisation du diagnostic.

M. le Maire exprime la déception face à l'engagement et à l'engouement des tarusates sur ce dossier et souhaite que les pouvoirs publics réagissent.

Vote à l'unanimité

EDUCATION ASSOCIATIONS SPORT JEUNESSE

Délibération n° 5 : Commune de TARTAS – Convention dans le cadre de la mise à disposition des Terrains de la Plaine des Sports de TARTAS

Il est proposé à notre assemblée le projet de convention de mise à disposition des terrains et installations de la Plaine des sports, étant précisé que l'audit d'assurances de la commune a été consulté et a émis un avis favorable.

M. le Maire précise que la convention concernant le collège est provisoire car c'est une convention tripartite qui est en cours de rédaction, elle va inclure toutes les installations sportives utilisées par le collège.

Mme Degos indique qu'il faut modifier l'ordre de priorité car le collège est prioritaire.

M. le Maire précise que cela est prévu.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 6 : Commune de TARTAS – PST tennis – SSID (service sports intégration et développement du Département des landes – IME St-Exupéry de St Pierre du Mont Convention de modalités et d'encadrement des personnes en situation de handicap pour les installations de Tennis adapté sur TARTAS.

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer la convention ou tous documents se rapportant au sport handicap.

M. le Maire indique qu'il a participé à une journée le 14/11 avec 38 participants et précise que Tartas est un spot important compte tenu des équipements communaux et ceux de la ligue.

Mme Degos dit se réjouir de la mise en place de ce dispositif.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 7 : Commune de TARTAS – Tarifs restauration groupe scolaire Jules Ferry

Par délibération en date du 24/11/2014 ont été créés différents tarifs au titre de la restauration scolaire du groupe Jules Ferry.

Aujourd'hui, il est proposé de fixer un tarif unique qui prend en compte le quotient familial :

	QF : 0 à 600 €	QF : 600.01 à 9999€
Maternelle	2.80€	3.30€
Elémentaire	2.90€	3.40€

Il est précisé que le suivi des inscriptions et de la facturation sont assurés par un nouveau logiciel géré par les services de l'ALPI et ce, à compter du 01/01/2024.

Il est donc proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à l'application d'un tarif unique qui prend en compte le quotient familial pour la restauration du groupe scolaire Jules Ferry.

Mme Degos pense que cela n'épouse pas la réalité des besoins.

M. le Maire rappelle qu'un tarif social avait été voté mais les personnes ne demandent pas leurs droits.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 8 : Commune de TARTAS – Forfait périscolaire

Par délibération en date du 30/07/2012 sur proposition de la commission éducation, la facturation du forfait périscolaire à la ½ heure a été supprimée et remplacée par une facturation au forfait.

Aussi, avec la mise en œuvre du nouveau logiciel de suivi des inscriptions et de facturation, il convient de préciser que la tarification reposera désormais sur un forfait tenant compte du quotient familial d'une part pour le matin :

Selon le QF inférieur à 750€ : 0.40€

Selon le QF supérieur ou égal à 750€ : 0.50€

Et un forfait pour le soir :

Selon le QF inférieur à 750€ : 0.90€

Selon le QF supérieur ou égal à 750€ : 1.00€

Il est donc proposé à notre assemblée de donner un avis favorable à l'application de ce forfait périscolaire.

Mme Degos demande « celui qui reste un quart d'heure a le même tarif que celui qui reste plusieurs heures ? »

M. le Maire indique qu'en réalité on paie un abonnement au service.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Information « Retour sur les animations et le programme d'OCTOBRE ROSE 2023 »

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux.

DECISION NUMERO	OBJET	Montants ou commentaires
2023-D20	Assistance Juridique Litige voisinage	
2023-D21	Travaux pour installation du matériel d'éclairage public pour le stade de football synthétique	69 917.00 € HT M. Lamothe : « cela concerne quoi ? » M. le Maire : « nous avons eu un peu de retard dû à la météo ; cela concerne l'espace entre les 2 stades, il nous paraissait intéressant de l'inclure dans les travaux ».
2023-D22	Travaux de voirie programme 2023 et abords plaine des sports	85 421.94 € TTC M. le Maire : « nous avons eu 5 offres, COLAS a été choisi ». M. Lamothe : « qu'est ce qu'il est prévu sur le parking près de la plaine des sports ? » Mme ZELLER indique que c'est pour du stationnement, pour le point tri et la collecte.
2023-D23	Plus value pour travaux de revêtement rue d'Orope place de l'Hôpital	32 712.00 € TTC M. le Maire : « nous avons eu 3 offres, COLAS a été choisi ». M. Lamothe : « pourquoi le choix du béton désactivé sur la rue d'Orope et Industrie ? ». Mme ZELLER indique que le modèle place Gambetta n'existe plus et c'est celui qui s'en rapproche le plus. Au fil du temps il va s'éclaircir ».
2023-D24	Retrait de la décision concernant la plus-value	
2023-D25	Marché voirie 2023 sous-traitant BEVER	5 513.00 HT
2023-D26	Convention service Départemental de restauration	
2023-D27	Travaux de réparations et adaptation du réseau pluvial en centre-ville	12 916,56 € TTC
2023-D28	Convention territoriale globale	

- M. le Maire indique que d'autres décisions sont en cours : remplacement de lanternes route de Saint Sever et route de Dax, avec une aide financière du fond vert de 15000€. Ce sont des voies avec des dépenses importantes en énergie.

- M. le Maire fait procéder à la distribution du détail des dépenses plaines des sports et précise qu'il y est inclus le matériel du stade, les travaux d'assainissement pour la grange Houriot (pour ultérieurement installer des toilettes).

- Mme COURROS fait un point sur :

----- « octobre rose » et remercie l'ensemble des acteurs. Le montant récolté a été de 3300€

----- les animations de Noël et donne le détail

----- le concert d'un harmonium à l'église le 16/12

M. le Maire rappelle le concert de PASSI le 18/11/2023 à la salle polyvalente ainsi que le TELETHON du 8 décembre prochain.

M. Bruey interpelle M. le Maire sur l'évaluation de l'impact carbone sur le chantier terrain synthétique.

M. le Maire indique que la demande peut être demandée au fabricant.

Mme Zeller précise que la documentation est consultable.

Fin de séance 20h24

**Le secrétaire de séance,
DELAS Julien**



**Le Maire,
J-F. BROQUÈRES**

